



— LA CRÈCHE GAGNE L'ENTREPRISE

Réduire le stress et la fatigue
des salariés jeunes parents
en finançant des places
de crèches.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

ENCORE UNE PREUVE *du pouvoir du collectif*

VOS ENJEUX

Dans un contexte d'augmentation globale de l'absentéisme au travail en France (+ 16% d'absentéisme dans le secteur privé entre 2014 et 2018*), certains facteurs à l'origine de ce phénomène interpellent :

- 30%** de l'absentéisme des salariés est lié à une **défaillance du mode de garde** pour des jeunes enfants.
- En effet, seulement 15% des parents souhaitant obtenir une place en crèche y arrivent ! ***

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à engager une réflexion profonde sur les nouveaux modes de travail (télétravail, horaires aménagés...) pour une meilleure **conciliation vie professionnelle et vie personnelle**. La question du mode de garde des enfants reste quant à elle le parent pauvre de la politique employeur.

*Rapport du cabinet Gras Savoye Willis Towers Watson 2019

**Observatoire de la Qualité de vie au travail

***Étude www.avisdemaman.com 2014



NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus que les actions en faveur de la parentalité sont de réelles opportunités pour diminuer le stress et la charge mentale de vos salariés jeunes parents... Et ainsi augmenter leur bien-être au travail ! C'est pourquoi nous nous engageons à **démocratiser pour les entreprises et leurs salariés l'accès à des places de crèches**, sachant que toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés sont éligibles aux avantages fiscaux en la matière.



NOTRE SOLUTION LA CRÈCHE GAGNE L'ENTREPRISE

Nous mettons à votre disposition une plateforme digitale pour réserver et financer des places au sein de notre réseau de crèches partenaires, afin d'en faire profiter vos salariés qui en ont besoin.

UNE SOLUTION COMPLÈTE ET MODULABLE



Géolocalisation des crèches et visualisation des places disponibles à proximité de votre entreprise et de vos différents établissements.



Simulation des coûts réels en fonction des avantages fiscaux, de vos contraintes budgétaires et des besoins des salariés.



Attribution des places financées aux salariés par une étude d'éligibilité.



Sélection des crèches par les salariés bénéficiaires selon leur préférence.



LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

Rendre possible l'accès à des places de crèches pour vos salariés.



Profiter d'avantages fiscaux :

le coût d'une place en crèche est éligible à un crédit d'impôt famille de 50% et permet une économie d'Impôt sur les sociétés de 28%.



Tout gérer simplement via une interface unique :

que ce soit sur la partie employeur ou sur la partie salariés.



Bénéficier d'un soutien d'experts

de la petite-enfance pour vous accompagner dans votre démarche.



Nourrir vos politiques de bien-être au travail et d'engagement :

réduction du stress des jeunes parents et égalité homme/femme.



LES BÉNÉFICES POUR LES SALARIÉS

Accéder facilement à un mode de garde pour son enfant.



Géolocalisation des crèches

partenaires à proximité du domicile et du lieu de travail.



Conciliation

plus harmonieuse de la vie familiale et de la vie professionnelle.



Autonomie du salarié bénéficiaire :

exprimer des vœux, choisir une crèche et s'engager avec la crèche sélectionnée.



Affichage en temps réel des places disponibles (selon l'âge de l'enfant)

et des modalités d'accueil des différentes crèches : horaires, nature des repas...

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

» UNE SOLUTION « TOUT EN UN » INÉDITE SUR LE MARCHÉ

Depuis la définition du besoin de l'entreprise jusqu'à l'engagement contractuel entre le salarié bénéficiaire et la crèche sélectionnée.

» UNE PLATEFORME 100 % DIGITALE POUR LA RECHERCHE DE CRÈCHES

Un maillage de places de crèches sans équivalent, accessible depuis la plateforme.



VOUS AUSSI, FAITES DU CAPITAL HUMAIN DE VOTRE ENTREPRISE

UN CAPITAL DE RÉUSSITE

Témoignage de Benoît GRISONI, Directeur Marketing VYV3

La petite enfance, une expertise Harmonie Mutuelle et VYV ?

Nous affichons près de 30 ans d'expérience dans les métiers de l'Enfance Famille.

Avec plus de 120 établissements, nous avons aujourd'hui un savoir-faire reconnu.

Dans les crèches de notre réseau, tout est pensé pour permettre à l'enfant d'expérimenter, de devenir autonome et de s'épanouir. Son rythme et celui de ses parents sont préservés.

Animées par des valeurs de solidarité, de respect et de proximité, **nos équipes expertes s'engagent à offrir à chaque enfant un accueil de qualité, riche et individualisé.**

Prendre soin de nos collaborateurs car nous croyons aussi à la réciprocité des attentions, accompagner sans juger, être à l'écoute, innover et s'engager : ce sont nos moteurs au quotidien !

Pourquoi l'axe de la parentalité est-il aujourd'hui un atout de différenciation ?

Aujourd'hui la parentalité est une véritable préoccupation pour les parents (seuls 14.7% des parents qui souhaitent une place en crèche l'obtiennent réellement) et donc forcément pour les entreprises qui souhaitent apporter de la sérénité à leurs collaborateurs.

Bien entendu, c'est aussi **un moyen pour les employeurs d'améliorer la fidélité des salariés en améliorant également l'attractivité de leur entreprise** (70% des parents se projetteraient davantage dans l'entreprise si elle mettait à disposition des services de garde).

L'équilibre vie pro / vie perso est un véritable sujet de préoccupation et la garde de ses enfants est un des éléments de réponse...

De plus ce sujet touche toutes les tailles d'entreprises et nous avons des solutions à partir du premier salarié jusqu'à des milliers répartis sur tout le territoire. Une des préoccupations du groupe VYV est d'accompagner les entreprises comme leurs salariés dans la parentalité, c'est donc tout naturellement à ce titre que ce service a été construit. Cela vient démontrer notre intérêt à proposer des solutions globales propices au bien-être.

Ça coûte cher pour une entreprise ?

En France, nous avons la chance de pouvoir bénéficier de dispositifs fiscaux qui rendent accessibles les places entreprises pour les collaborateurs.

Pour le salarié, quel que soit le type de crèche, le coût est le même. En effet il est fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge de la famille.

Pour les entreprises, financer une place pour

ses collaborateurs, est aussi très accessible ! **Après les déductions fiscales, une place coûte en moyenne 275€/mois, soit 14€ par jour travaillé.**

Comment ça marche ?

Rien de plus simple, avec notre service « La crèche gagne l'entreprise » ! **Après un rendez-vous avec votre conseiller Harmonie Mutuelle, vous serez autonome dans la prise en main de la plateforme digitale, et si vous le souhaitez, vous pourrez être accompagné par un expert Enfance Famille du groupe VYV.**

Grâce à notre plateforme digitale, vous pourrez : évaluer vos besoins, avoir une première vision du coût de votre projet, définir vos critères d'éligibilité, permettre à vos salariés de visualiser les places disponibles géolocalisées qu'ils pourront pré-réserver et entrer en contact avec l'établissement de leur choix et tout ça en toute transparence !

Ce parcours nous l'avons construit avec des dirigeants d'entreprises pour qu'il soit simple et adapté à vos besoins et ceux de vos salariés.

 **Retrouvez d'autres témoignages sur :**

» [avanconscollectif-entreprises.fr](https://www.avanconscollectif-entreprises.fr)